

Edition du "REVEIL DU NORD" 101 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Qualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 101 bis, rue de Paris, 20, Grande-Place, 20 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

LA TAXE DOUMER serait payée par notre région industrielle et commerçante



M. Paul Doumer est sénateur de la Corse. Il ne l'a pas oublié en devenant ministre des Finances. Son projet financier tient en peu de mots : « La région du nord de la France paiera les impôts supplémentaires nécessaires pour boucler le budget. »

Les "Têtes de Turcs" de M. Doumer

En effet, en inventant la taxe sur les paiements de 1,20 pour cent, M. Paul Doumer a doublé, à dix centimes près, la taxe sur le chiffre d'affaires.

Il a eu bien soin d'ajouter que la taxe de 1,20 pour cent ne portera ni sur la vente par l'agriculteur des produits de son exploitation, ni sur le commerce des blés, ni sur la vente du pain, ni sur le commerce de la viande.

Voilà, du coup, une exonération complète pour les départements agricoles et viticoles et pour ceux qui font de l'élevage.

Qui paiera donc la taxe Doumer ? C'est bien simple : les départements qui ont une industrie et un commerce développés. Le textile, la métallurgie, les charbonnages, la verrerie, la construction, la distillerie, la sucrerie, etc., tout ça paiera ainsi que les industries annexes et le commerce qui gravite autour de cette production.

En France il y aurait ainsi dans le compartiment des « potes » : la région parisienne, le bassin de la Loire avec Saint-Etienne, la région de Lyon, quelques grands ports : Marseille, Bordeaux, Nantes, la région de l'Est et couronnant le tout la première région industrielle et commerçante : celle du Nord, de la frontière belge et maritime à Amiens et à Laon. Telles sont les « Têtes de Turcs » que M. Paul Doumer a choisies pour payer quatre milliards d'impôts supplémentaires en 1926.

La région du Nord paierait plus d'un milliard et demi

Le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Somme ont payé six milliards et demi d'impôts en 1925, soit le cinquième du budget de la France.

Etant donné la prépondérance des affaires de notre région, on peut évaluer modestement à un milliard et demi la part nouvelle de charges que représenterait la taxe Doumer de 1,20 pour cent sur ce qui concerne la région du Nord.

Je sais bien que le bluff des fameux cinq milliards de dollars « offerts par les industriels du Nord » a donné à Paris cette impression qu'on pouvait taxer et surtaxer une région qui possède tant de milliards, mais il est temps de mettre fin à cette plaisanterie dangereuse.

J'ajouterai que s'il reste vingt milliards de dommages de guerre à payer et à reconstituer dans la région du Nord et de l'Est, la taxe de 1,20 pour cent applicable à tous les matériaux, à tous les produits, à tous les paiements entraînés par les opérations de construction et d'aménagement sera payée au moins trois fois pour chaque maison ou mobilier de sinistré. Pour vingt milliards, cela fera de 7 à 800 millions de taxes payées par nos compatriotes victimes de la guerre, sans qu'ils puissent en réclamer le montant à l'Etat.

Quand ferons-nous comme les viticulteurs ?

Le scandale de l'injustice criarde de la taxe Doumer qui frappera lourdement la région du Nord, pendant que la plupart des autres régions en seront exonérées, aurait dû dresser la protestation immédiate de tous les parlementaires de nos départements septentrionaux.

On pouvait lire ces jours-ci que la Confédération générale des Associations viticoles venait, en Bourgogne, de mettre sur demeure ses sénateurs et députés de faire ajourner la mise en application de l'impôt sur le chiffre d'affaires aux syndicats viticoles et la Confédération demandait en outre : « qu'en aucun cas les agriculteurs et coopératives de viticulture ne soient soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. »

Quand y aura-t-il une Confédération générale des Contribuables du Nord, pour réclamer une mesure analogue au profit de notre région, vache à lait du Trésor français !

Eug. GUILLAUME.

L'EMPRUNT DU NORD POUR LA RECONSTITUTION

La Commission départementale du Nord se réunira le 11 janvier, pour traiter diverses questions importantes, entre autres celle de l'emprunt.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médecine : vent de secteur sud-ouest, 8 à 18 m. ciel couvert, pluies intermittentes faibles. Température minimum 10°.

Les marchands d'« esclaves » découverts à Lille



L'espagnol Marcelineu SAPERAS Ernest JEANMAIRE

Nous donnons ci-dessus la photographie de deux tristes individus qui ont été pris mercredi, en flagrant délit d'un odieux trafic grâce au zèle de la Sûreté lilloise.

Dans la matinée de vendredi, Marcelineu Saperas et Ernest Jeanmaire, menottes aux poignets, ont été envoyés devant M. Dufayet, juge d'instruction à Lille.

Après un interrogatoire sommaire, les deux « quidams » ont été écroués dans les cellules du Palais de Justice. Il est certain qu'un châtiment sévère et exemplaire viendra mettre la hola aux odieuses pratiques, non seulement de ces individus, mais encore de leurs congénères trop nombreux en notre ville. Rien, en effet, n'est si triste que de devoir constater une telle dégradation morale.

Quant aux deux malheureuses que ces individus « expédiaient » dans une maison close de Bully-Grenay, elles ont été remises en liberté.

Une Lilloise tuée par son amant en Belgique

Elle refusait de s'enfuir avec lui et de lui remettre de l'argent

A Meehelen (Belgique), un ouvrier nommé Decoster a tué à coups de marteau et de revolver sa maîtresse, une Lilloise, Justine Verbeest, qui refusait de s'enfuir avec lui à l'étranger et de lui remettre une somme de 15.000 fr. Le meurtrier a tenté de se suicider sans y réussir.

COLOMBOPHILES, lisez en tête de notre « Journée Sportive », en 4^e page, notre chronique : « Le Travail en Janvier ».

Bemain ! nous commençons "Pauvre Pétite" grand roman d'aventures par Paul d'Aigremont

LA VIE QUI PASSE

La dime des chauffards

Clement Vautel, dans un de ses derniers « films », nous donne une recette. « Voulez-vous supprimer, ou presque, les accidents d'auto ? dit-il, rien de plus simple : faites payer ». Et il nous conte qu'à Monaco, comme en Suisse, les « écrasés » sont très rares parce que, dès qu'un accident d'auto se produit, le chauffeur est arrêté sur-le-champ et doit acquiescer, sans autre explication, une indemnité substantielle.

Or, point n'est besoin d'innover. Il existe en effet un projet de loi ingénieux que Justin Godart déposera sur le bureau de la Chambre quand il était ministre d'Herriot.

Aux termes de ce projet, les chauffards, auteurs d'accident, sont tenus de payer de leurs propres deniers une partie (le quart, le tiers) de l'indemnité due à leurs victimes. MEME S'ILS SONT ASSURES, pour une somme atteignant ou dépassant cette indemnité.

Tout propriétaire d'auto doit, en outre, verser à la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de couvrir ses risques, un cautionnement équivalent au quart de la valeur de sa voiture.

Les modalités de cette loi auraient besoin d'être discutées, mais la qualité de son principe n'est pas contestable. L'assurance est profondément immorale, en ce sens qu'elle éteint toute responsabilité, promet l'impunité, sauf dans le cas de mort et encourage ainsi aux pires excès. Pourquoi qu'ils ne s'engagent pas au-delà d'une « couverture » portée à leur « police », les chauffards ont tous les droits. Ils devraient peut-être un bonifier avec un impôt, mais ils se lancent sans hésitation, si le cœur leur en dit, sur une vieille femme mal vêtue, parce qu'elle ne « vaut » pas, au jugé, plus de deux cent mille francs, somme pour laquelle ils sont assurés.

Encore moins ralentiront-ils s'ils rencontrent un petit enfant et s'il s'agit d'un chemin de fer ils le prendront joyeusement pour cible.

Il en serait tout autrement si leur portefeuille était menacé.

Que le projet Justin Godart soit voté et vous verrez tous les « chauffards » devenir comme par miracle, des « chauffeurs » exemplaires.

Il est temps que la « police » tout court se substitue plus largement aux « mesures d'assurance ».

André FAGÈ.

La découverte suspecte d'armes de guerre à Maubeuge

Pourquoi l'officier de réserve arrêté, se refuse-t-il à parler ?

Nous avons relaté hier l'arrestation dans l'express Bruxelles-Paris, entre les stations d'Aulnoye et de Landrecies, du nommé Delaroché, qui avait introduit en France, un colis contenant un carabine, un fusil Mauser démonté, en parfait état et des cartouches.

Défilé au Parquet d'Avènes, le fraudeur qui avait été trouvé porteur, de papiers importants lui soumis à un interrogatoire serré, au cours duquel, il finit par avouer être en relations avec un dentiste, M. Marchant, domicilié à Maubeuge, 13, rue Saint-Jacques.

Immédiatement une commission rogatoire fut déviscée à M. Carvenne, commissaire de police de Maubeuge, qui exécuta de suite la mission qui venait de lui être confiée.

Après avoir effectué toute la nuit une surveillance étroite autour de la maison suspecte, le magistrat, aidé de plusieurs agents exécuta chez M. Marchant la perquisition que nous avons annoncé qui mena à la découverte de nos 16 fusils comme on l'avait dit d'abord mais de 5 fusils et 2 carabines en parfait état d'entretien, de plusieurs battoirées, de revolvers, de cartouches et de fusils d'obus provenant de l'armée allemande, en un mot, d'un véritable arsenal, pouvant faire face à toute éventualité.

Naturellement, cette découverte venant après celle de Baisieux, de récente mémoire, causé, dès qu'elle fut connue, la plus grosse impression dans la région.

A quel pouvaient servir ces armées M. Marchant, dentiste de sa profession ? Quel pouvait bien être l'individu arrêté, qui par ses déclarations avait provoqué la trouvaille de « pot aux roses » ?

Le fraudeur ? Encore un officier !

En ce qui concerne la première, des questions que tout le monde pose, elle est en partie éclaircie. On sait maintenant, en effet, que Delaroché, l'individu pivot, est encore comme d'habitude en outre, plusieurs photographies récentes qui le représentent imberbe, alors qu'aujourd'hui, il porte une barbe assez fournie.

On fait établir, pour l' moment, que le fraudeur, changé sous récemment de signalement. Pourquoi ? Pour passer la frontière insaperçue ? Pour tromper au besoin la vigilance de la douane ?

Encore un point, que va avoir à éclaircir le juge d'instruction, chargé de l'affaire.

Pourquoi le mutisme obstiné ?

Interrogé sur les raisons qui l'avaient amené à introduire en France des armes de guerre, l'officier de réserve, arrêté, a déclaré vouloir parler en présence de M. Georges Maire, du bureau d'Avènes, qu'il a choisi comme défenseur.

Pourquoi ce mutisme prudent, et obstiné ? Pourquoi cette réserve ? A déchoir, difficile d'établir une corrélation entre cette affaire et celle de Baisieux, mais on est bien forcé de reconnaître qu'elles présentent certains points communs.

Il ne semble pas, en effet, qu'il s'agisse d'un fraudeur ordinaire. Sa qualité d'officier de réserve et sa position sociale de résident d'un pays écarté, cette supposition. A Baisieux, le carnet international saisi établit que Théry, l'autre officier, avait à maintes reprises passé la frontière. Le changement récent de signalement, du fraudeur de Feignies, ne laisse-t-il pas supposer que Delaroché avait intérêt à ne pas être « repéré » ?

Ne s'agit-il pas encore d'une nouvelle manifestation de l'existence du complet fasciste que nous avons dévoilé, et que la Presse réactionnaire met tant d'ardeur à nier ?

LE 3 % AMORTISSABLE A MONTÉ DE 7 POINTS

La confiance revient ; on achète des fonds d'Etat français ; qu'on en juge par le tableau que nous publions ci-dessous et qui donne les cours des rentes :

Table with 2 columns: Date (26 NOVEMBRE 1925 and 8 JANVIER 1926) and Interest rates (3%, 3 1/2%, 5%, 5 1/2%, 6%).

La guerre au pays des Druses



EN HAUT : Le retour de la colonne du général Gamelin à Moussifra. EN BAS : Trois cadavres de chefs druses exécutés avant le départ de la colonne.

L'exode de la grande industrie du Nord en Italie

On confirme le transfert à Milan d'une importante entreprise

Confirmation nos informations données voici trois semaines sur l'installation à Milan d'une manufacture de lin et de chanvre commanditée par des industriels du Nord et dirigée par un technicien de notre région, l'« Eclairteur de Nice », toujours bien informé des choses d'Italie, publie le 6 janvier, cette dépêche suggestive venant de Rome :

« Selon une information d'agence, plusieurs industriels de Roubaix et de Lille ont effectué un premier transfert de leurs entreprises en Italie, en constituant à Milan une manufacture lombarde de lin et de chanvre, Société anonyme au capital de 9 millions ».

PREMIER TRANSFERT ! écrit notre confrère. PREMIER TRANSFERT ! lui annonce-t-on de Rome. Ce mot PREMIER n'implique-t-il pas l'imminence d'AUTRES TRANSFERTS ?

Tout porte à croire, d'ailleurs, que MM. Mathon et C^o n'ont pas fait pour rien le voyage en Italie, que nous avons seuls signalés en juin dernier.

Tout porte à croire qu'ils n'ont pas sollicité et obtenu en vain une visite au dictateur Mussolini.

Ainsi donc, échappant à tout contrôle de notre fisc, des capitaux français vont fructifier en Italie, faire travailler des ouvriers italiens au détriment des travailleurs français.

L'annonce de l'installation de la première usine n'a pas été démentie, et pour cause ! MM. Mathon, Ley et C^o auront dit ce qu'ils ont vu et dit. Attendez, vous en apprendrez bien d'autres !

Reste à savoir si on leur permettra d'exécuter la seconde partie de leur « nouveau plan patriotique de reconstruction nationale » qui consiste à produire à l'étranger pour concurrencer le Travail français !

LE BLUFF des « Industriels du Nord »

A la recherche du fameux projet

Il paraît qu'une Commission a été chargée par la Confédération générale de la production et l'Association française d'expansion économique, d'examiner le problème financier !

Nos industriels du Nord trop frivoles, sans doute, pour faire partie d'une aussi grave société, ont été invités à comparaître devant elle et à faire connaître leur grand secret.

Mais on observe sur tout cela la plus grande discrétion et nous le comprenons aisément.

Ce pendant, nos industriels se font adresser par leurs confrères des autres groupements commerciaux et industriels, des ordres du jour !

Mais il s'agit bien d'ordres du jour. On nous avait promis des réalités plus sonnantes et trebuchantes.

MORT MYSTÉRIEUSE A LOISON-SOUS-LENS

Le chef de gare de Loison-sous-Lens découvrait vendredi matin, couché sur des traverses d'une voie de garage, à environ une quinzaine de mètres du passage à niveau, le cadavre de Désiré Delesalle, âgé de 60 ans, terrassier, domicilié à Roubaix. Ces renseignements, d'après les pièces d'identité trouvées sur Delesalle, ne donnent aucune indication.

L'homme portait la trace d'un violent coup à la tête. D'après les renseignements recueillis par le gendarmier de Lens, Delesalle fut rencontré la veille au soir en complet état d'ébriété.

Le docteur Boisseau, de la fosse n° 21 des mines de Courrières, a refusé le permis d'inhumation. Le Parquet, prévenu, délèguera un médecin-légiste pour opérer l'autopsie du cadavre.

Quant à présent, l'hypothèse d'un accident est à retenir. L'ivrogne titubait-il et dans sa chute se fit-il une blessure mortelle ? L'autopsie nous l'apprendra.

Les trains et moindres haut-le-pied ne circulant pas très souvent sur la ligne de Lens à Armentières, le soir, il sera néanmoins assez facile de déterminer si l'accident eut lieu par une circonstance matérielle.

L'horrible crime d'un père polonais à Haillicourt

Nous avons relaté hier le crime horrible d'un mineur d'Haillicourt, Adébert Kalinowski, qui parce que son enfant pleurait, le tua sauvagement. Après l'avoir frappé à coups de poing, il lui appliqua un ballon imbibé de vinaigre sur la bouche et le laissa mourir dans son berceau.

L'odieux personnage, dont nous donnons aujourd'hui la photo a été délégué au Parquet de Bethune.

L'autopsie du petit cadavre

M. le docteur Quéneq, médecin-légiste, désigné par le Parquet de Bethune, a pratiqué l'autopsie du petit cadavre. Nous croyons savoir que le rapport du praticien conclut à une mort violente provoquée par une fracture du crâne.

La culpabilité de Kalinowski dans l'assassinat de son jeune enfant paraît donc nettement établie.

L'inculpé, qui a subi un premier interrogatoire de M. Dufayet, juge d'instruction, sera prochainement interrogé à nouveau.

ON NE TENAIT PAS LES ASSASSINS DE L'ENCAISSEUR

Les trois individus arrêtés à Paris, jeudi, par le commissaire de police de l'arsenal, et un instant soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat du garçon de recettes d'un établissement de crédit parisien commis lundi soir à Bry-sur-Marne, ont été interrogés hier matin par les inspecteurs de la police judiciaire.

Diverses vérifications ont confirmé les magistrats dans leur opinion qu'il n'y a aucun rapport entre l'arrestation de ces trois cambrieurs et l'attentat de Bry-sur-Marne.

LA RÉVISION DES GROS DOSSIERS

Le « Journal Officiel » a promulgué la loi prorogant jusqu'au 31 décembre 1926 les délais fixés pour l'examen des gros dossiers de dommages de guerre en exécution de la loi du 2 mai 1924.

Reine des Midinettes

Mlle Germaine AUBREUF qui vient d'être élue Reine des apprenties couturières parisiennes



Notre récent article sur l'éventualité de création d'un Crématorium à Lille ou dans ses environs, pour cause d'hygiène publique, a provoqué dans les officines cléricales l'effet d'une pierre en une mare à grenouilles.

Nous ne allons pas nous attarder aux stupides objections solennelles par des mercantis d'inhumations et de lucratives cérémonies religieuses.

Notre but, à une portée plus élevée, dans son entière floraison et sa préservation de tous les germes de maladies contagieuses. Les cimetières, dans nos actuelles agglomérations ouvrières, constituent un foyer permanent d'infections mortelles.

Des apôtres de la répopulation manent partout une campagne acharnée pour le triomphe de leurs idées. Elles sont applaudies. Mais, si un germe morbide s'oppose à leur réalisation, ne faut-il pas le supprimer ?

Comme argument contre cette urgente réforme d'intérêt national, une secte apporte uniquement des brochures, des planisphères démodés et des injure personnelles.

C'est insuffisant pour la défense de sa cause, jugée et condamnée par l'opinion des masses. Nous avons écrit, d'accord avec des personnalités autorisées et compétentes, une idée salvatrice de la salubrité publique. Elle fera son chemin.

Aujourd'hui, la Commission spéciale d'incinération se réunira à la Mairie de Lille et ne vaudra pas se séparer sans avoir arrêté un efficace programme d'action immédiate.

Le Nord, le plus actif, le plus triomphant et le plus ardent chantier du travail mondial, ne peut se désintéresser de la préservation rationnelle de ses forces productives, fonction essentielle de la prospérité de France.

Les intérêts personnels ou de caste ne sauraient être envisagés ni retenus, lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'intérêt collectif, engageant l'avenir de toute une Nation.

Nous respectons de nos vœux voir s'établir, dans toute la France du Nord, un accord unanime sur le second terrain de solidarité sociale, promouvoir de moissons généreuses, profitables à notre pays.

E. POLVENT.

EN BELGIQUE INONDÉE Le ministre Wauters nous a dit :

"Le chômage ne sera pas de longue durée mais les pertes subies par l'industrie seront énormes"

(DE NOTRE ENVOI SPÉCIAL) Bruxelles, 8 janvier. — Le temps sec, en fin de semaine, après le déluge de ces derniers jours, a considérablement favorisé aujourd'hui l'écoulement des eaux. Les lois dévastateurs continuent à se retirer.

Des milliers d'hectares, de prés, de champs, et de prairies sont certes encore, submergés, mais on ne compte plus de maisons cernées que sur les points particulièrement bas du territoire, notamment à Seraing dans le Pays de Liège, à Hennes, dans le Borinage et à Termonde en Flandre. Les communications ferroviaires sont partout rétablies. Les lignes téléphoniques recommencent à fonctionner normalement.

Tout gros danger semble donc maintenant écarté.

Avant de quitter la Belgique une fois de plus sinistrée, nous avons voulu connaître l'opinion autorisée du Ministre du Travail et de l'Industrie sur les répercussions du fléau, tant sur le marché du Travail que dans la vie économique du Pays.

Joseph Wauters a parcouru les régions sinistrées à la même fin. Il a vu de près, dans les charbonnages, les usines et les mines, les dégâts causés par les inondations trop rapides. Nul n'était plus qualifié que lui, pour nous répondre.

« Son cabinet de la rue Lambert, le populaire ministre socialiste a reçu ce matin le « Réveil » avec la plus grande amabilité. Répondant à nos questions, les prévenant même, voici ce qu'il nous a déclaré :

50.000 maisons ont été inondées en Belgique

« Les inondations que nous venons de subir et dont nous souffrons encore constituent pour la Belgique un cataclysme sans précédent. Dans le Namurois, au Borinage, en Flandre, et dans le pays de Liège, plus de 50.000 maisons ont été plus ou moins touchées par les eaux. C'est dire combien les dégâts seront énormes. On n'en connaît la réelle étendue que lorsque les lois seront complètement retirées. Des usines par centaines, ont été inondées. Heureusement cependant à très peu d'exceptions près, les charbonnages ont pu échapper au fléau. Si en outre, les inondations des rivières n'avaient été incalculables. Malgré tout vous l'avez écrit, la détresse est profonde, la dévastation est considérable. »

Le chômage diminue

« Quelle est, M. le Ministre, la situation actuelle du marché du Travail ? Au plein moment de l'inondation le nombre des chômeurs a atteint en Belgique le chiffre formidable de 250.000, répond Joseph Wauters. »

Ces jours derniers les statistiques officielles n'ont pu être établies, mais il est certain que ce nombre a déjà considérablement diminué. Les rapports qui me parviennent de partout nous permettent en effet, que nombre d'ouvriers de toutes corporations, ont été réembauchés par les usines et à la remise en état des chantiers. C'est de quoi me fait penser, qu'en général, le chômage sera de courte durée. »

Dans les villes les plus sinistrées comme Seraing notamment, des semaines s'écouleront avant que les ateliers n'aient repris leur production, mais il ne s'agit là heureusement que d'exceptions.

Le chômage étant purement accidentel, et menaçant par son ampleur d'épuiser les caisses locales et régionales de secours des communes atteintes, le Conseil des Ministres a décidé d'utiliser le fonds national de crise.

Pendant 3 jours cette caisse vient à la secours des sinistrés et en Belgique le chiffre de chômage sera de 200.000, répond Joseph Wauters.

D'autre part le Conseil des Ministres a décidé en outre d'accroître la priorité de réembauchement des dommages de guerre, non encore effectués, aux particuliers et industriels sinistrés. Ces mesures prises nous crovons pouvoir compter sur un affaiblissement des mesures de secours les répercussions considérables du fléau. La Belgique est active, ardente au travail. Elle s'est relevée de la guerre. Si sur qu'il soit ce nouveau succès, cette période de reconstruction, elle relèvera encore une fois ses ruines. »

C'est sur ces paroles d'espoir du grand maître de l'Industrie et du Travail de Belgique, le vaillant Belge si éprouvé !

LA SEINE DONNE DES INQUIÉTUDES

La crue de la Seine, dans la traversée de Paris et de la banlieue, offre un aspect des plus inquiétants de jour en jour. La coté du pont d'Austerlitz était, hier matin, à 8 heures, de 6 m. au-dessus de son niveau normal.

A Paris, dans les quartiers d'Auteuil et de Bercy, quelques infiltrations se sont produites dans les caves des rues qui aboutissent aux quais et l'eau affleure plusieurs maisons qui se trouvent en contre-bas, gênant la circulation des piétons. Les eaux ont gagné la Halle aux vins, le quai de Grenelle, la ligne des Invalides, et l'avenue de Versailles. Toutes les mesures sont prises en cas de nouvelle hausse, pour assurer rapidement l'évacuation des sinistrés sur les berges, plus particulièrement entre les ponts Notre-Dame et de l'Alma. Plusieurs stations du Métropolitain sont inondées.

Dans la banlieue ouest, l'inondation s'étend de plus en plus et le courant particulièrement rapide entraîne sur son passage des objets de toute sorte.

A Boulogne, l'eau qui envahissait plusieurs rues, devient plus menaçante et les riverains commencent à éprouver une certaine appréhension.

Dans la banlieue Est, l'eau a gagné quelques rues jusqu'ici épargnées.

De même, les localités sinistrées sur les bords de la Marne sont particulièrement atteintes, notamment celles de Saint-Maur, Le Perreux, Nogent, Joinville, Champigny, et Maison-Alfort où des évacuations de riverains ont dû être effectuées.

M. de Monzie, ministre des Travaux publics, a visité, vendredi matin, différents points de Paris et de la banlieue envahis par les eaux.

LA CRUE DE L'AINSE

Bien que l'Aisne ait enregistré une baisse, les communications entre Solesmes, Vailly et Chavonne ne sont pas rétablies.

La ligne est submergée à partir de Bucy-les-Grands notamment à Misy-sur-Aisne, Celles-sur-Aisne et Pont-Arcy, dont les habitants occupent la partie basse, ont dû évacuer leurs maisons.

Entre Soissons et Venizy, la rivière a débordé presque la voie ferrée, mais les trains peuvent encore circuler ; plusieurs usines chôment et des secours de chômage sont distribués aux ouvriers.

Les communes de Esly-Pommiers et Vlog-sur-Aisne, la situation s'améliore.

A Laon, les eaux de l'Ardon débordent, et s'étant mélangées avec celles de l'Avre, elles ont envahi les jardins, les eaux de la ville. L'Église est étale à Croix.

MESURES D'HYGIÈNE DANS LE NORD

La Commission départementale d'hygiène du Nord va prendre des mesures préventives afin d'éviter les épidémies dans les communes qui ont été inondées.